



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
20 juin 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, CHARPENTIER Florent à MARTIN Frédéric, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....22
 Absents ayant donné mandat de procuration.....5
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 28 2023

Tarifs du service de restauration scolaire – Rapporteur : P. TREIBER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

Le service de restauration scolaire est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires de SEICHAMPS.

Les repas sont servis par une société de restauration, qui propose aux enfants des menus utilisant des produits frais et de saison.

Cette société met du personnel à disposition pour servir les enfants des écoles élémentaires au Centre Socioculturel.

Le personnel qui sert les enfants des écoles maternelles à la Maison de l'Amitié est du personnel municipal.

La municipalité a confié l'animation à un prestataire spécialisé qui assure le recrutement, la formation et la gestion des personnels d'encadrement et met en œuvre le projet pédagogique.

L'estimation pour l'année 2022/2023 est en moyenne de 233 repas par jour.

Suite au renouvellement des marchés restauration scolaire et animation, le coût global de la prestation est à présent le suivant :

Total repas et animation : 12.98 €
Coût animation et encadrement / enfant / jour : 6.62 € *

*Tarifs réservés aux PAI

La déclaration de la pause méridienne en Accueil Collectif de Mineurs permet de recevoir la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Elle sera déduite des tarifs présentés ci-dessous pour les familles allocataires.

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts liés aux charges de fonctionnement, il y a lieu de revoir les tarifs et d'appliquer l'évolution de l'inflation entre le 01.01.2022 et le 01.01.2023 soit 6%.

Compte tenu de ces éléments et vu l'avis de la Commission Petite Enfance et Vie scolaire réunie le 20 juin 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux tarifs, selon la grille de quotient familial adoptée par délibération n°06/2009.

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2023.

		FAMILLES SEICHANAISES			FAMILLES EXTERIEURES	
Restaurat ion scolaire	TRANC HES	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es	
	lundi- mardi- mercredi	0 à 600 €	1,00	1,00	7,93	8,48
jeudi- vendredi	601 à 1000 €	5,21	5,76	8,59	9,14	
	1001 à 1400 €	5,99	6,54	9,49	10,04	
	> à 1400 €	6,77	7,32	10,53	11,08	

*PAI: Projet d'Accueil Individualisé

TOUTES FAMILLES CONFONDUES			
Restaurat ion scolaire	TRANC HES	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es
lundi- mardi- mercredi	0 à 600 €	1,00	1,00
jeudi- vendredi	601 à 1000 €	2,42	2,97
PAI*	1001 à 1400 €	2,82	3,37
	> à 1400 €	3,21	3,75

TOUTES FAMILLES CONFONDUES			
PAI Accueil du mercredi	TRANC HES	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es
8h30-14h	0 à 600 €	6,44	8,63
	601 à 1000 €	7,90	10,10
	1001 à 1400 €	9,41	11,61
	> à 1400 €	10,87	13,06

TOUTES FAMILLES CONFONDUES			
PAI Accueil du mercredi	TRANC HES	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es
8h30- 17h30	0 à 600 €	9,06	13,45
	601 à 1000 €	11,18	15,57
	1001 à 1400 €	13,38	17,77
	> à 1400 €	15,50	19,90

TOUTES FAMILLES CONFONDUES			
PAI Accueil du soir	TRANC HES	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es
	0 à 600 €	2,27	3,37
	601 à 1000 €	2,79	3,89
	1001 à 1400 €	3,34	4,44
	> à 1400 €	2,93	4,03

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 juin 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.06.27 11:58:08 +0200
Ref:20230627_110002_1-2-O
Signature numérique
le Maire